

# Campagne 2021/2022

## Assemblée Générale du 30 mars 2023



L'action sanitaire ensemble

# GDS

Indre-et-Loire



G.D.S. 37

38 rue A. Fresnel - B.P. 50139 –  
37171 CHAMBRAY-LES-TOURS CEDEX  
TEL : 02.47.48.37.58  
E-mail : [gds37@reseaugds.com](mailto:gds37@reseaugds.com)



## MOT DU PRESIDENT

Cette année encore, votre conseil d'administration a décidé de poursuivre sa stratégie qui consiste à maintenir l'excellence sanitaire de nos élevages en Touraine, toutes espèces confondues, et cela à moindre coût. Pour y parvenir, nous allons continuer et développer nos actions sanitaires pour conserver nos adhérents et aller à leur rencontre, mais aussi visiter les non adhérents afin de les convaincre de nous rejoindre. Après le départ de notre technicienne, Noémie Godbert, c'est à Lucie Oger que reviennent ces missions avec l'appui de toute l'équipe.

Autres axes importants, développer nos actions Farago en matière de dératisation bien entendu mais aussi de désinfection, d'analyses d'eau, de vente de produits et matériels d'élevage... Nous avons embauché Marion Bourdin en tant que responsable commerciale pour atteindre nos objectifs.

Toute l'équipe du GDS, renforcée par l'arrivée de Géralde Lemoine comme assistante technique, est mobilisée, motivée, efficace et professionnelle pour mener à bien tous nos dossiers.

C'est pourquoi malgré une conjoncture très difficile marquée par une baisse du cheptel (-2%), l'augmentation importante de nos charges (loyers, analyses, salaires, ...), nous avons décidé avec vos administrateurs de ne pas augmenter, cette année encore, les cotisations. Et cela pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive.

Bien que notre résultat soit négatif, c'est un choix fort et assumé. Nous sommes une coopérative et nous sommes convaincus, que, en tant qu'adhérents, vous validez notre stratégie et que vous allez nous aider à atteindre nos objectifs.

**Nous comptons sur vous pour y penser et faire appel à nos services. Ce n'est que collectivement que nous réussissons.**

Nous ferons le bilan à la fin de l'exercice en espérant avoir réussi à équilibrer notre budget, grâce à vous, pour vous.

Durant l'exercice, il y a eu plusieurs gros dossiers, coups durs en élevage, notamment en bovins (BVD) et volailles (Influenza aviaire). Les éleveurs ont été accompagnés techniquement, humainement et financièrement (expertise, cellule de crise et caisse de solidarité). Le conseil d'administration a décidé d'augmenter de 0.10€/bovin la cotisation caisse de solidarité afin de pouvoir indemniser correctement les adhérents en difficulté. Là encore nous sommes dans le collectif et le mutualisme.

Le GDS intervient dans tous les élevages multi espèces, à tout moment, pour l'intérêt de chacun, des éleveurs, des filières et des consommateurs. Bien sûr nous ne pouvons agir seul pour relever ce défi et nous nous appuyons sur plusieurs partenaires :

- les vétérinaires, acteurs du terrain, avec leur rôle de veille, de lanceurs d'alerte, et de conseils. Une cellule « maillage vétérinaire » a été mise en place avec la Chambre d'agriculture et nous travaillons avec tous nos partenaires afin de trouver d'éventuelles solutions.
- le laboratoire de proximité Inovalys, partenaire incontournable, qui a dû faire face à une cyberattaque, en milieu d'année, ce qui a entraîné, et engendre toujours des retards dans l'arrivée des résultats.
- les services de l'État, avec qui la confiance est sans faille. Un vrai partenariat gage d'efficacité et de réactivité au service des éleveurs.

Un grand merci au Conseil Régional qui maintient le financement de nos GDS. Son soutien, est pour nous, au-delà des aspects financiers la reconnaissance du rôle prépondérant et incontournable du GDS. Le Conseil Départemental a aussi su être à nos côtés pour gérer les coups durs.

En 2023, nous avons l'honneur, avec GDS Centre, de recevoir et d'organiser le congrès de GDS France, les 13 et 14 avril prochain à Tours. Un grand moment pour nous tous.

Je remercie les membres du conseil d'administration pour leur investissement et leur implication au quotidien, ainsi que toute l'équipe du GDS.

Enfin, tout ceci n'a de sens que si vous éleveurs, adhérez à nos projets, nos objectifs, notre stratégie.

**Ce n'est que collectivement que nous réussissons.**

Richard Courtigné — Président du GDS 37



# Conseil d'administration et équipe du gds

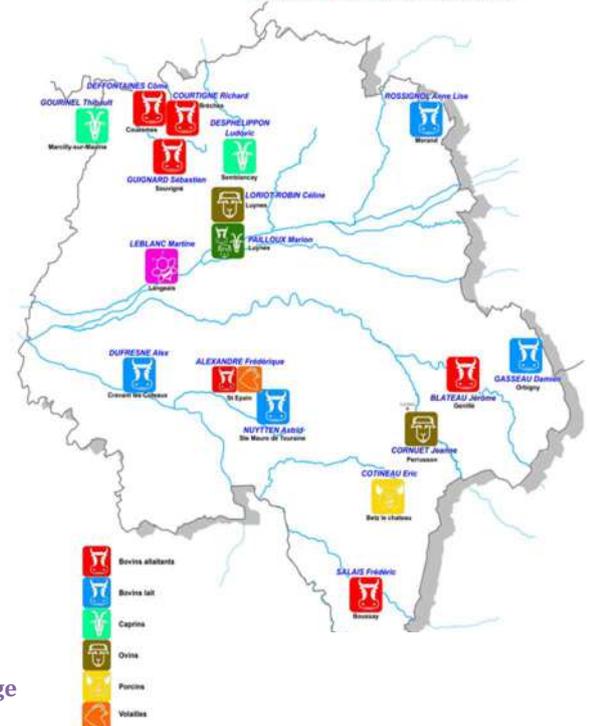
## Le Conseil d'administration du GDS

Frédérique ALEXANDRE	Volailles-Bovins viande	Vice-présidente avicole
Jérôme BLATEAU	Bovins viande	Membre
Eric COTINEAU	Porcins	Vice-président porcin
Jeanne CORNUET	Ovins	Membre
Richard COURTIGNE	Bovins viande	Président
Côme DEFFONTAINES	Bovins viande	Membre
Ludovic DESPHELIPPON	Caprins	Vice-président caprin
Alex DUFRESNE	Bovins lait	1 <sup>er</sup> vice-président Vice-président bovin
Damien GASSEAU	Bovins lait	Membre
Thibaut GOURINEL	Caprins	Membre
Sébastien GUIGNARD	Bovins viande	Membre
Martine LEBLANC	Apicole	Présidente GDSA
Céline LORIOT-ROBIN	Ovins	Vice-présidente ovin
Astrid NUYTEN	Bovins lait	Trésorière
Marion PAILLOUX	Caprins-Ovins-Bovins lait	Membre
Anne-Lise ROSSIGNOL	Bovins lait	Membre
Frédéric SALAIS	Bovins viande	Secrétaire Vice-président faune sauvage

## DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

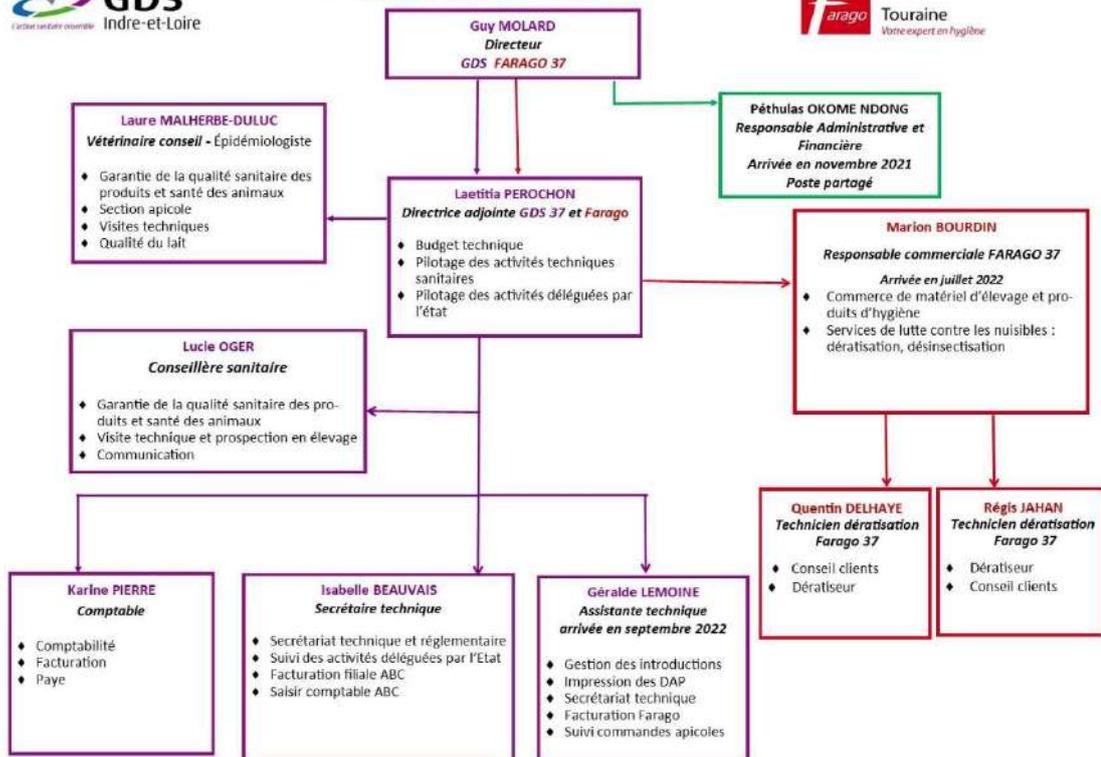
GDS 37

Carte des administrateurs (2022)



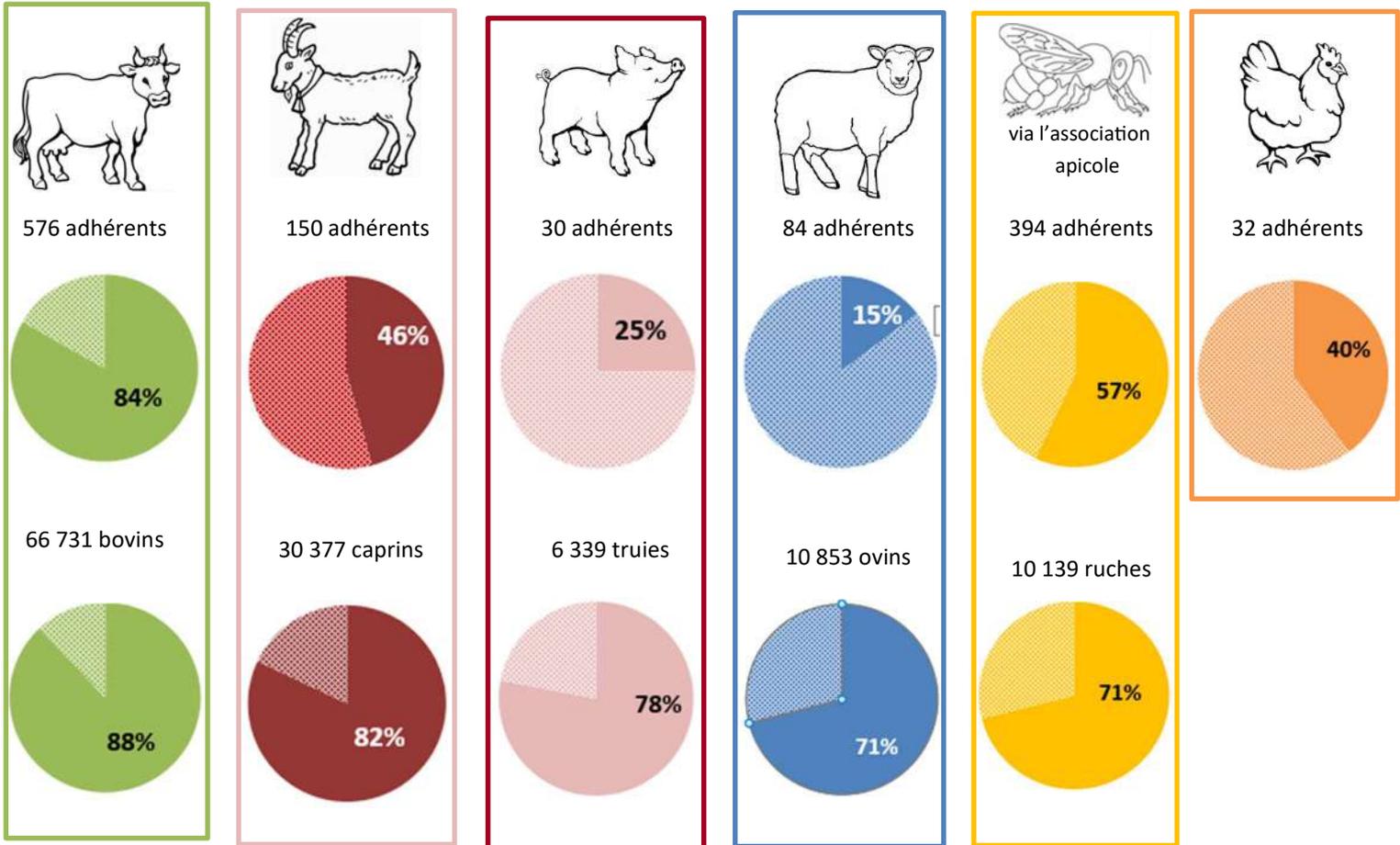
## L'équipe du GDS – Farago Touraine

### L'équipe GDS FARAGO



## Les adhérents du GDS

Le GDS compte 1 266 adhérents dont certains ont plusieurs ateliers.



### O.V.S.

Le GDS37 est reconnu organisme À vocation Sanitaire (O.V.S.) dans le Cadre de l'organisation régionale GDS Centre.  
Par délégation de l'Etat, le GDS assure le suivi des prophylaxies des maladies réglementées. Ce temps est facturé à tous les éleveurs du département, déduction faite des aides de l'Etat.

### MUTUALISME

En cas de problèmes sanitaires, le GDS37 mutualise du temps de ses techniciens pour accompagner les éleveurs et mobiliser si besoin les partenaires lors de cellules de crise. Pour les adhérents, peuvent s'y ajouter des aides notamment avec les caisses de solidarité.

### COLLECTIF

Pas de sanitaire sans action collective.  
Le GDS37 met en œuvre des programmes collectifs réglementés, ou des programmes collectifs volontaires demandés par ses adhérents dans le cadre des commissions techniques.

### AUTOFINANCEMENT

100 % du fonctionnement du GDS37 est financé par les cotisations des adhérents. Les subventions, essentiellement du Conseil Régional, sont reversées à 100 % aux adhérents par des prises en charge d'analyses ou d'actions vétérinaires. Une partie des cotisations complète également le financement de ces actions techniques.

### MAILLAGE SANITAIRE

Le GDS37 est présent sur tout le territoire, pour toutes les espèces, en lien avec les acteurs élevage locaux notamment la Chambre d'agriculture et les organismes d'élevage. Ce maillage permet une veille sanitaire continue, et permet de réagir vite et collectivement en cas de crise.

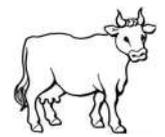
### MULTIESPECES

Le GDS37 regroupe les productions de 6 espèces animales, et même 7 en prenant en compte la section aquacole régionale.  
Un lieu d'échange sanitaire mais aussi de mutualisation entre espèces animales

### RESEAU

Le GDS37 construit et optimise ses actions à travers l'organisation régionale GDS Centre. Le GDS37 est également un membre actif des fédérations nationales, GDS France et Farago France.





**2021-2022** La LSA est appliquée même si pour la prophylaxie 2021/2022 nous sommes restés sous le système précédent car le décret et les outils informatique étaient en retard.

**2022-2023** : Aujourd'hui le nouveau protocole est appliqué. Un autre changement dû à la LSA concerne les contrôles à l'introduction qui sont obligatoires pour la BVD et IBR.

Ces prises de sang permettent au GDS37 de faire une recherche besnoitiose prise en charge par votre GDS suivre ainsi la maladie et mettre en place un plan d'action si besoin.

Alex DUFRESNE – Vice-président bovins  
Eleveur laitier à Cravant Les Côteaux

## Prophylaxies et I.B.R : Le GDS maître d'œuvre au titre de GDS Centre

Le GDS 37 a la délégation totale des prophylaxies et assume le travail de suivi au quotidien. GDS Centre est le maître d'œuvre pour l'État.

662 prophylaxies  
annuelles

9 813  
Introductions

Dont 4 804 contrôles d'introduction ont  
été analysés en 2021/2022



2 alertes suite à la découverte de lésions évocatrices à l'abattoir.  
Les résultats des analyses PCR et histologiques sont revenues négatifs.

## Introduction : 4 804 analyses BVD financées par le GDS

En 2021/2022, **9 813** animaux ont été introduits sur le département, dont **2 584** dérogoires.

Depuis le printemps 2006, toute introduction doit être dépistée en IBR quel que soit l'âge de l'animal et le délai de transit. Le GDS se sert de ce prélèvement pour la recherche BVD.

Les mouvements entre cheptels indemne IBR peuvent déroger à l'analyse IBR sous certaines conditions. Le GDS finance l'analyse IBR à 100 % ainsi que celle de la BVD (recherche du virus) en partie.

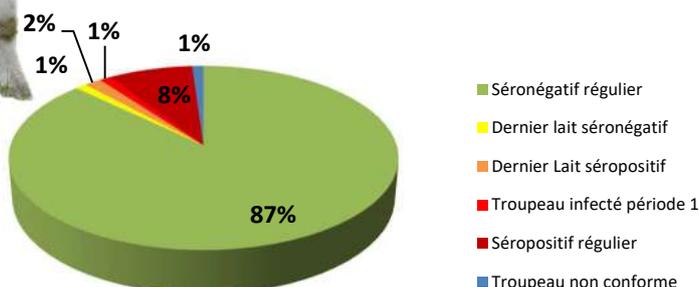
En moyenne 0,06 % des bovins introduits sont porteurs de l'IBR (identique) et 0,3 % (baisse) sont porteurs de la BVD.

## Généralisation du dépistage de la BVD suite à la mise en place de l'arrêté ministériel

### Sondage BVD en élevage laitier

En 2021/2022 : **87 % des élevages laitiers sont négatifs**. La recherche des anticorps lors de l'introduction de nouveaux animaux dans les cheptels laitiers permet de diminuer le nombre de laits séropositifs.

Analyse sondage lait 2021-2022

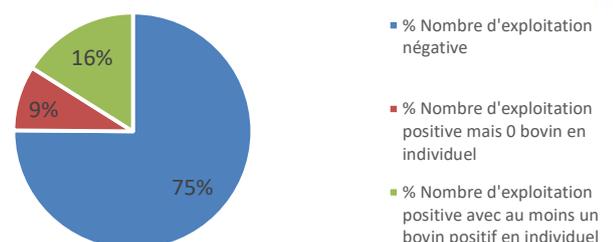


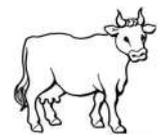
### Sondage BVD en élevage allaitant

Le protocole a évolué vers un dépistage des 24-48 mois depuis trois campagnes.

En 2021-2022 : **75 % des élevages testés étaient négatifs**.

Résultats prophylaxie BVD viande dans le 37, en 2021/2022





## La certification Paratuberculose

Un plan de qualification « garantie de cheptel en matière de Paratuberculose bovine » est proposé aux éleveurs allaitants. Le référentiel est géré par l'AFSE (Association Française Sanitaire et Environnementale).

**27 éleveurs adhérent à la démarche** et bénéficient de prix préférentiels pour le dépistage individuel de leurs animaux de plus de 24 mois.

Pour l'acquisition de la garantie de cheptels, il faut 2 contrôles négatifs sur tous les animaux de plus de 24 mois espacés de 9 mois minimum à 30 mois maximum.

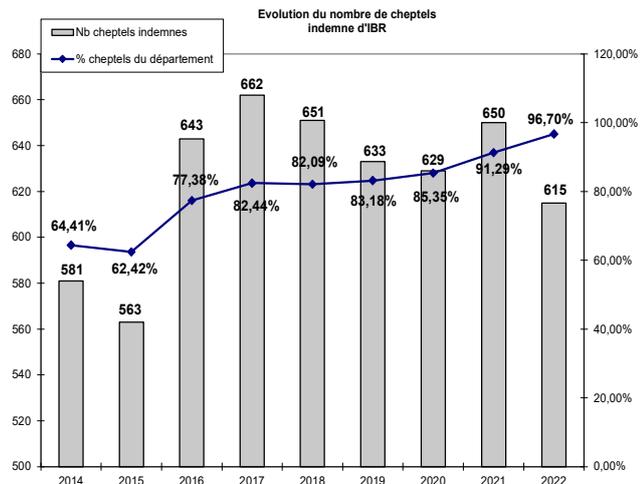
13 élevages ont contractualisé avec le GDS pour un assainissement en Paratuberculose.

## IBR = 615 ateliers qualifiés « Indemne »

615 ateliers « indemnes d'I.B.R. » au 27/02/2023.

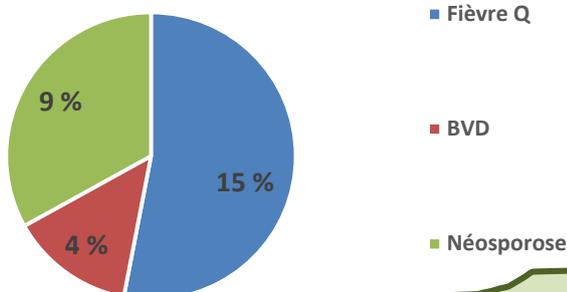
- ✓ 409 allaitants soit **95,3% des élevages** allaitants ;
- ✓ 184 laitiers soit **100% des élevages** laitiers ;
- ✓ 22 mixtes soit **88,9% des élevages** mixtes ;

En avril en 2021, est entrée en application la loi Santé Animale qui impose une gestion européenne reconnue. N'ayant pas les outils pour appliquer les nouvelles mesures, le GDS 37 a prolongé d'un an la gestion ZEF mise en place en septembre 2020.



## 229 déclarations d'avortements

Résultats séropositifs des avortements bovins en 2021-2022



Le nombre d'avortements déclarés en bovins est stable. Les 229 déclarations faites en 2021-2022 se répartissent dans 103 élevages.

La campagne précédente, les 230 avortements se répartissaient dans 112 élevages.

**La déclaration doit être faite sur les avortons, les veaux mort-nés et les veaux morts 48 heures après la naissance.**

L'Etat prend en charge la visite du vétérinaire et les analyses brucellose.

Le GDS prend en charge les analyses sur la fièvre Q, la néosporose et la BVD anticorps pour le 1er avortement.

Lors du 2ème avortement dans les 30 jours, une PCR multiplex est réalisée avec une recherche de 8 pathogènes.

### Qualité du lait

6 appuis cellules chez 3 éleveurs ont été réalisés sur la campagne 2021/2022 dont 3 hors normes.

### Des services à la carte :

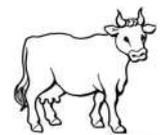
- ✓ Appui qualité du lait
- ✓ Visite assistance traite simple
- ✓ Appui « objectif santé »
- ✓ Appui « carnet sanitaire ».

Ouverts à tous les éleveurs (tarif préférentiel pour les adhérents).

### Formations

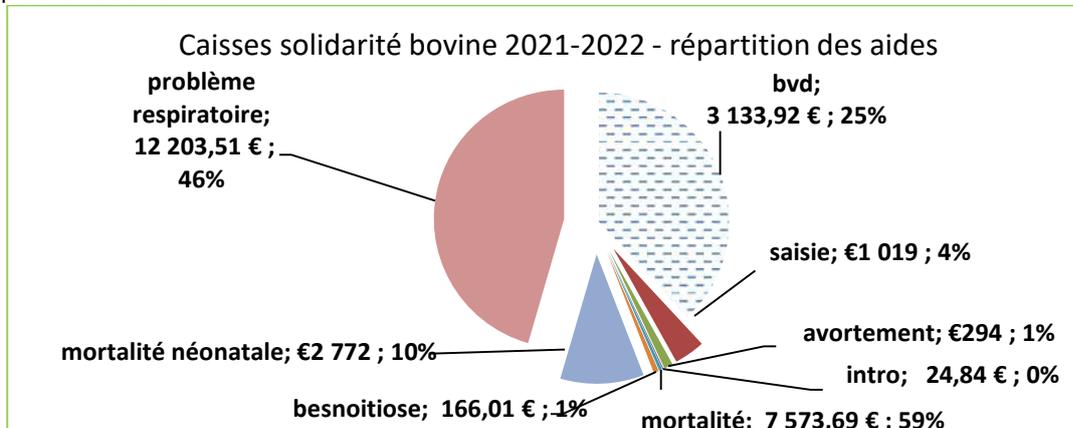
7 sessions de formations ont été proposées. 5 sessions ont été réalisées sur :

- ✓ Le parage
- ✓ La géobiologie
- ✓ L'ostéopathie
- ✓ Eleveur infirmier / antibiorésistance
- ✓ Technologie fromagère



## Caisse solidarité : 34 éleveurs indemnisés

Durant la campagne, **34 dossiers ont été indemnisés pour 33 élevages à hauteur de 29 782 €**. Un comité de pilotage pour caisse coups durs a eu lieu. Deux gros dossiers coup dur dont un pour un problème d'abattage IPI BVD a été indemnisé avec en complément un soutien du Conseil Départemental et un nouveau dossier pour un problème de RSV.



### La caisse diagnostic

Objectif : favoriser la mise en évidence de l'étiologie du problème sanitaire par une aide au diagnostic, plutôt que de financer la mortalité d'animaux.

Le vétérinaire de l'élevage demande l'intervention de la caisse en appelant, soit le GDS 37, soit le vétérinaire coordinateur.

### La caisse « coups durs »

Elle intervient lors d'événements exceptionnels :

- ✓ Aides en cas de mortalités malgré le respect du protocole vétérinaire
- ✓ Reconstitution de troupeau (dans le cadre de la lutte contre les maladies réputées légalement contagieuses)

En contrepartie, l'éleveur s'engage à respecter les recommandations prescrites par le comité de pilotage de la caisse « coups durs » bovine en s'engageant par contrat.

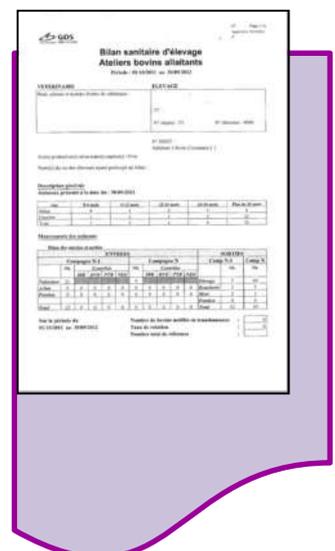
## Fiche bilan sanitaire

Comme tous les ans, les éleveurs adhérents du département reçoivent une fiche bilan sanitaire de leur élevage en fin de campagne. Il s'agit d'un document harmonisé régionalement. Elle reprend :

- ✓ Toutes les qualifications sanitaires de l'élevage
- ✓ Leur effectif de bovins
- ✓ Les sorties vers l'élevage et vers l'abattoir
- ✓ Les mortalités d'animaux
- ✓ Les analyses d'introduction
- ✓ Les avortements
- ✓ Des graphiques d'évolution sur plusieurs années

C'est un outil de travail très intéressant pour l'éleveur ainsi que pour les techniciens et vétérinaires intervenant sur l'élevage.

Cette fiche peut être demandée en cours de campagne si nécessaire.





Comme chaque année, je conseille à tous les éleveurs d'utiliser les services du GDS. Régulièrement, des nouveautés sont mises en place, leur utilisation auprès d'un plus grand nombre d'exploitations serait bénéfique pour la filière et valoriserait le travail du GDS. N'hésitez pas à vous manifester !

Ludovic Desphelippon – Vice-président caprins  
Éleveur caprin laitier à Semblançay

## Avortements

En 2021/2022

39 avortements de 16 élevages (dont 6 ont déclaré au moins 3 avortements)

Nombre de déclarations

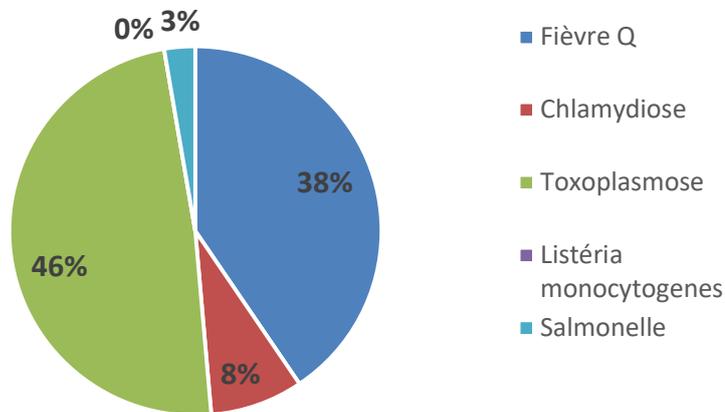
**De 43 %**

Un outil sanitaire pourtant très efficace qui permet de détecter les problèmes en amont.

**La prise en charge est totale.** L'État prend en charge 100 % du déplacement et de la visite du vétérinaire, ainsi que l'analyse brucellose.

Le kit des analyses complémentaires comprend la recherche listeria, fièvre Q, toxoplasmose et chlamydie. Ces recherches sont financées à 100% par le GDS.

### Séropositivité des avortements caprins en 2021-2022

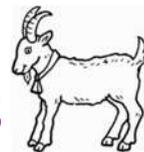


## Formation

Ont eu lieu :

- ✓ Ostéopathie
- ✓ Géobiologie
- ✓ Éleveur infirmier / antibiorésistance
- ✓ Technologie fromagère





## Autocontrôles

En 2021/2022

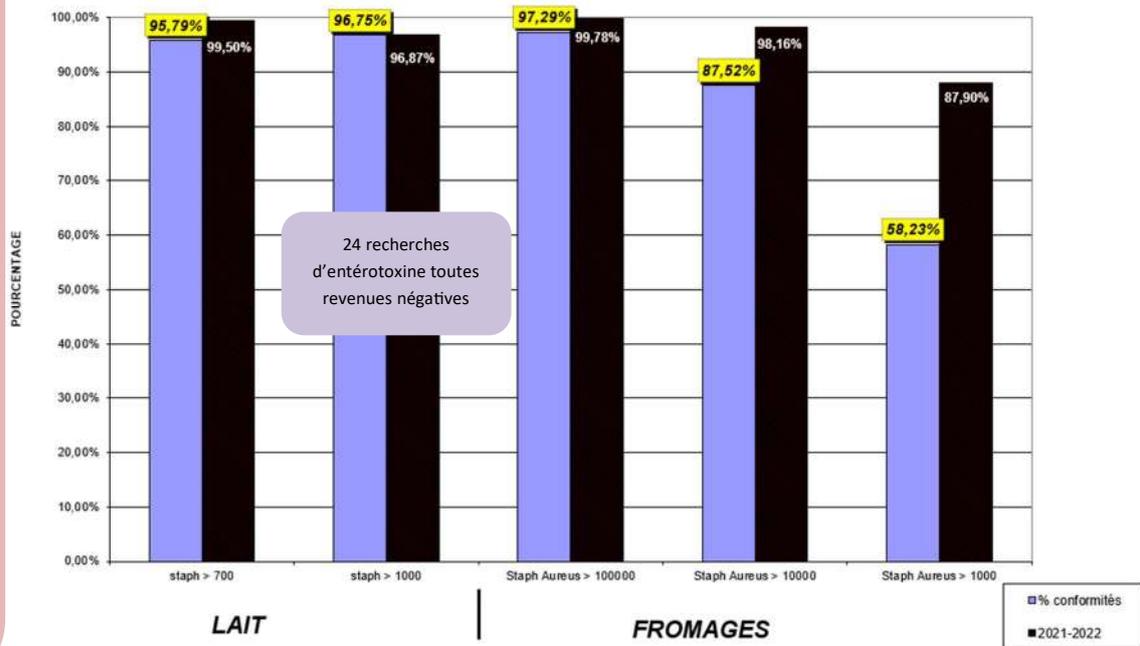
67 éleveurs fromagers se sont engagés dans le **programme d'autocontrôles « listéria, staphylocoques »**, basé sur une surveillance sur le lait grâce au système de buvard.

16 producteurs de yaourt et autres produits à base de lait pasteurisé se sont engagés dans le programme d'autocontrôles.

3 élevages sont en convention avec leur laiterie pour réaliser ce même suivi.

Le nombre de fromages prélevés par passage est toujours maintenu à 3.

Résultats des analyses Staphylocoques en pourcentage de conformités 2021 -2022

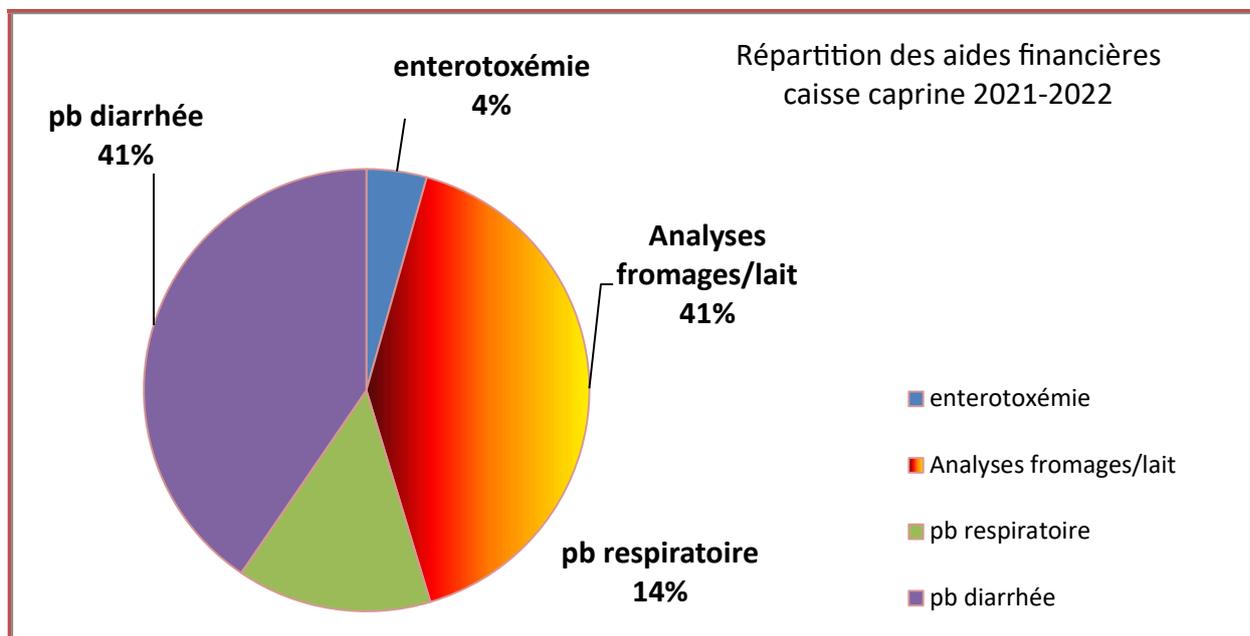


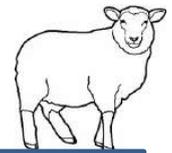
Alertes : Aucune alerte significative détectée dans le cadre des autocontrôles du GDS. 24 recherches entérotoxine ont été réalisées suite à des seuils important en staphylocoques sur des fromages.

## Caisse Solidarité

Le GDS a mis en place une caisse de solidarité sanitaire pour favoriser la détection de problèmes sanitaires ou d'hygiène alimentaires survenus dans les élevages par le financement d'analyses.

En 2021/2022, 9 éleveurs ont été indemnisés pour un montant de 687 €.





*Si vous rencontrez des problèmes de myases, gale, d'avortements ou tout autre problème sanitaire, n'hésitez pas à m'en faire part ou à contacter l'équipe du GDS qui sera votre conseiller dans vos démarches afin de trouver une solution.*

*Céline LORIOT-ROBIN – Vice-présidente ovins  
Éleveuse avec 500 brebis sur Luynes*

## Typage de bélier

En 2021/2022, 3 éleveurs ont fait le typage de leurs 37 béliers.  
Seuls les génotypages de béliers sont financés par le GDS (100 % des analyses).

## Formation

3 formations ont été réalisées sur le thème de l'ostéopathie, la transformation fromagère et la géobiologie.

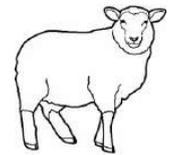
## Visite sanitaire

Deux visites ovines ont été financées dans le cadre de l'action GDS/GTV.  
Ces visites permettent aux vétérinaires de faire un état des lieux annuel : pratique de l'élevage, gestion des avortements, mise en place des traitements préventifs, etc. Cette visite peut intervenir dans le cadre de l'arrêté prescription délivrance du médicament.  
Le GDS participe à 50 % de son coût dans la limite de 54 € HT.

## Caisse de solidarité

Une caisse d'aide au diagnostic permet de financer à 50 % le coût d'analyses réalisées lors d'autopsie ou des analyses complémentaires à la suite d'un problème sanitaire ou lors d'autocontrôles fromagers. La caisse de solidarité finance à 100 % les analyses complémentaires Fièvre Q (PCR) réalisées à la suite d'un avortement.  
4 dossiers ont été indemnisés pour 528 €, pour des motifs de mortalité et de staphylocoques pour les fromagers.



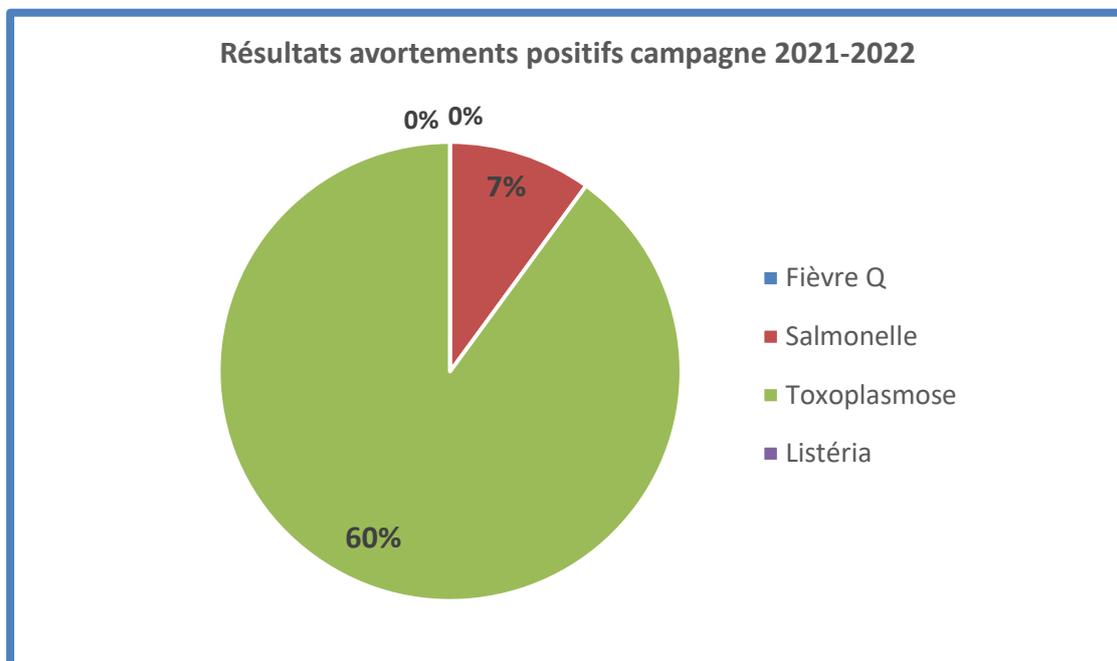


## Avortements : 15 déclarations concernant 4 éleveurs

Pour cette campagne le nombre de déclarations a baissé de 17%. 2 élevages ont eu plus de 3 avortements.

En cas d'avortement, le GDS aide aux recherches sérologiques complémentaires, en plus de la brucellose : Chlamydirose, Salmonellose, Fièvre Q, Listériose, Toxoplasmose. Ces analyses complémentaires permettent d'intervenir rapidement sur l'élevage et d'éviter de gros problèmes pathologiques (mortalité de brebis et d'agneaux).

L'avortement est à déclaration obligatoire : votre vétérinaire sanitaire (celui qui fait la prophylaxie) doit venir pour prélever la ou les brebis ayant avorté afin de rechercher la brucellose. Dans ce cadre, il est réglementairement tenu d'effectuer une prise de sang et un prélèvement de mucus vaginal sur les brebis ayant récemment avorté. Au titre de la recherche de la brucellose, ces frais sont totalement pris en charge par l'État.

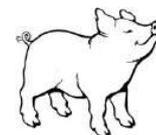


## Visna Maedi

La Visna Maedi est une maladie virale. La plupart du temps, les poumons sont touchés et provoquent des pneumonies. Les animaux sont chétifs, la respiration est forcée avec de légers écoulements nasaux et une forte diminution de la production. La contamination s'effectue par le colostrum et le lait. L'analyse est réalisée sur prise de sang individuelle.

Le GDS 37 prend en charge 50 % du coût des analyses (aide plafonnée au maximum à 60 analyses).





L'année 2022 restera une année noire pour la filière porcine sur le plan économique. Cependant, les mesures sanitaires et de biosécurité qui sont mises en place permettent, jusqu'à ce jour, de maintenir la fièvre porcine africaine hors des frontières françaises. Il faut donc continuer à être vigilant.

*Eric COTINEAU - Vice-président porcins  
Eleveur porcins à BETZ-LE-CHATEAU*

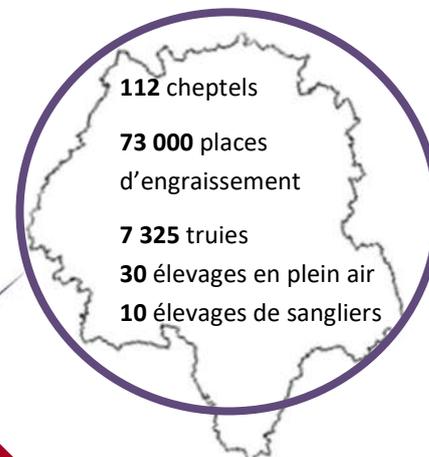
## Aujeszky : l'Indre-et-Loire indemne

Seuls les élevages plein air, sélectionneurs, multiplicateurs et les élevages de sangliers poursuivent le dépistage aujeszky.

Sur les 47 devant la réaliser, seuls 50% des élevages de porcs et élevages de sangliers ont réalisé la prophylaxie.

Le GDS a la délégation de prophylaxie depuis la campagne 2020-2021.

Toute la France est indemne depuis 2008



## S.D.R.P. : assainissement en cours sur le département



**85 élevages peuvent réaliser la recherche SDRP sur le département.**

**38 ateliers** ont été analysés en SDRP (truies et porcs charcutiers) sur la campagne 2021-2022.

Deux accroches positives sur la prophylaxie mais celles-ci ont été infirmées.

Rappel en 2021, un cas de SDRP a été détecté à la suite de symptômes sur l'élevage.

Le GDS finance pour ses adhérents les analyses SDRP (réalisées en même temps que la prophylaxie) afin de permettre l'assainissement du département.

## Caisse de solidarité

La caisse de solidarité porcine permet d'indemniser les éleveurs en cas de coups durs sanitaires. Les indemnisations sont essentiellement consacrées à la S.D.R.P. : expertise des prises de sang pour infirmer ou confirmer la positivité.

Durant les campagnes précédentes, la caisse solidarité a permis d'indemniser 3 dossiers positifs en SDRP : abattage de truies et vaccination.

**Sur cette campagne, la caisse de solidarité a été activée pour le cas de SDRP à hauteur de 4 328 €.**

La commission a également revu les conditions de prise en charge : 100 % analyses, 100 % frais de vaccination en one shot, 75 % aide à la désinfection sur l'achat de produits.

Une aide à l'autopsie : prise en charge des coûts d'analyses. Cette prise en charge se fait à la demande du vétérinaire sur un élevage avec un historique de perte importante.

## Formation

Une session de bien-être animal a été réalisée. Pour la biosécurité, des formations au niveau de la région sont proposées.





*En cette nouvelle année qui est encore sous le signe de la grippe aviaire, quelques cas dans notre département nous ont mis face à la réalité de la difficulté de mettre en place un périmètre et de faire appliquer les directives des services vétérinaires. Beaucoup de travail a été fait du côté du GDS pour vous mettre au courant le plus rapidement possible. On voit l'importance de notre adhésion à ce moment-là mais aussi tout au long de l'année et du travail de terrain fait par l'équipe GDS. Alors hésiter à cotiser n'est pas une solution. A bon entendeur.*

Frédérique ALEXANDRE

Vice-présidente avicole, éleveuse volailles et bovin viande à St Epain

## Nos adhérents

La section avicole du GDS a été créée en 2005, suite à la première crise Influenza aviaire. Elle fonctionne depuis autour du programme de suivi en élevage et tueries. Les éleveurs reçoivent des informations sur les actualités sanitaires locales. À ce jour, **32 éleveurs adhérent au GDS.**

## Formation biosécurité volaille

**Formation biosécurité volaille**  
Une session a été programmée

**Plan de maîtrise de centre d'emballage d'œufs :** à la suite d'une demande grandissante pendant le confinement, une session a été proposée en toute fin de campagne. Vif succès : 11 personnes avec un appui d'une demi-journée par la suite qui a été réalisé.

## Campylobacter : EANA

Pour les EANA (élevages avec abattoir non agréé), les prélèvements sont à réaliser 2 fois par an, à raison de 15 peaux de cou soit 5 pools de 3 peaux de cou pour la recherche de campylobacter et salmonelle.

## Veille et information influenza

Le GDS travaille en collaboration avec la DDPP. Toute nouvelle actualité ou changement de dispositif de surveillance fait l'objet d'une information à ses éleveurs adhérents. Lors de toute nouvelle actualité sanitaire le GDS envoie un bulletin à ses adhérents. 8 newsletters ont été envoyées. La campagne a été malheureusement agitée avec les cas d'influenza sur le département.



## Plan autocontrôle Salmonelle

33 contrats soit 24 élevages ont réalisé des plans sur la campagne 2021-2022.

Depuis 2009, un dépistage de salmonelles est demandé dans les élevages avicoles hébergeant plus de 250 volailles de l'espèce poulets de chair et pour les productions destinées à une remise indirecte.

Le GDS en collaboration avec la DDPP et le Laboratoire Inovalys ont donc mis en place un programme d'autocontrôle. Un programme a été décliné pour les volailles de chair/dinde et un pour les poules pondeuses cage ou sol. Ces dépistages ont bien été intégrés par les éleveurs. Cette action bénéficie de l'aide du Conseil Régional pour maintenir les élevages fermiers.



## Registre d'élevage : un document adapté à toutes les productions

Le GDS a mis en place un registre d'élevage à la disposition des éleveurs adhérents afin de leur permettre de respecter la réglementation et d'optimiser leurs pratiques sanitaires.

Les éleveurs adhérents qui le souhaitent peuvent demander ce registre auprès du GDS.

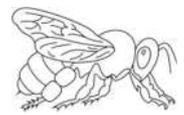
## Une commission volaille active

Le GDS a réuni la commission de section. La campagne a été riche d'événements.

Les demandes d'évolutions ou de projets de la section sont :

- une demande de formation sur les campylobacter
- une évolution de la cotisation
- la poursuite du travail fait en influenzae





*L'année 2022 a débuté par une plutôt belle récolte de miel de printemps.*

*Ensuite, comme les autres élevages, les colonies ont souffert de la sécheresse associée à la canicule.*

*Les récoltes d'été ont été irrégulières et souvent médiocres.*

*La pression du Frelon *Vespa Vélutina* est toujours présente à partir du mois d'août. Les actions auprès des collectivités locales ont pu se mettre en œuvre, les résultats tardent à venir. Cependant nous restons confiants.*

*Deux rencontres entre apiculteurs et TSA s'organisent pour le mois de mai, le maillage se met en place.*

*Pour 2023, nous maintenons nos actions référents frelon, et les visites sanitaires dans le cadre du PSE.*

Martine **LEBLANC**, présidente GDSa 37  
Apicultrice à Langeais

## Points clef 2022

**394 adhérents** (57 % des apiculteurs d'Indre-et-Loire).

**10 139 ruches traitées** (71% des ruches d'Indre-et-Loire).

→ Augmentation du nombre d'adhérents mais baisse du nombre de ruches.

### Désignation de référents Frelon asiatique

→ Les apicultures volontaires pour s'engager dans la lutte contre le Frelon Asiatique se sont remis à plusieurs reprises pour :  
- mettre au point un piège fabriqué par l'ESAT de Bourdeau.  
- pour rencontrer les maires afin de former les agents communaux à la reconnaissance et à la lutte du Frelon Asiatique

**Pression varroa marquée, retour du frelon asiatique et danger *Aethina Tumida* à nos portes.**

## Le PSE apicole

Un peu plus de 9 700 ruches traitées via le PSE dont 4,8 % uniquement avec des traitements non conventionnels.

Pour les médicaments agréés en agriculture biologique :

- 270 ruches traitées avec APIBIOXAL
- 567 ruches traitées avec APIGUARD
- 1580 ruches traitées avec VARROMED.

Pour les médicaments conventionnels :

- 8805 ruches traitées avec APIVAR
- 365 ruches traitées avec APISTAN

Visites apicoles par les Techniciens Sanitaires Apicoles et/ou le vétérinaire : 67 visites réalisées (17 % des adhérents), 205 ruches ont été visitées soit 43 % des ruches présentes malgré le contexte covid.

Un bilan technique a été présenté à l'AG (mars 2023)



## Journée sanitaire apicole

La journée départementale du sanitaire apicole, organisée par la section a suivi l'AG de février 2022.

Seulement 35 participants soit moitié moins qu'habituellement. Le covid ne nous a malheureusement pas permis de manger ensemble.

La conférence « Environnement de la ruche : impacte des haies et bien choisir ses plantes mellifères » a été suivie d'ateliers en libre circulation :

- Les bonnes pratiques du piégeage du Frelon asiatique.
- Les trappes à pollen et les différents types de pollens.
- Echanges avec les Techniciens Sanitaires Apicoles.

Les techniciens sanitaires, une équipe motivée et enthousiaste.



## Le GDS sur le terrain

La présence terrain, en plus de la gestion des dossiers à problème, a été renforcée.

Sur la campagne 2021-2022, toutes espèces confondues, nous avons réalisé :

- 32 visites chez les nouveaux adhérents,
- 20 visites chez des éleveurs adhérents.

Par ailleurs, 55 visites ont été réalisées à la suite de problèmes sanitaires.



## La communication du GDS

Le GDS a renforcé sa communication dans les journaux agricoles ou par mail, que ce soit via le GDS 37, GDS Centre ou la newsletter élevage.

A raison de 13 articles sur la campagne 2021-2022, vous avez pu être informés sur les sujets suivants :

### BOVINS

Prophylaxie, IBR, BVD, LSA

### TRANSVERSE

Les futs (DASRI), catalogue formation et démarrage des prophylaxies

### MULTI-ESPECES

Produits transformés, avortements, maillage vétérinaire, caisse de solidarité

### VOLAILLES, CAPRINS et PORCINS

SDRP, Influenza aviaire

## Les produits transformés et fermiers

Le GDS propose un service aux producteurs fermiers fabriquant du fromage, un plan d'autocontrôle pour la vente de lait cru (16 élevages) et plus récemment pour la fabrication des yaourts et autres produits à base de lait pasteurisé (16 producteurs)

Le GDS, en collaboration avec le laboratoire INOVALYS TOURS, accompagne ces éleveurs dans la gestion des résultats non satisfaisants mais intervient aussi en conseil, pour la formation, la réalisation ou la mise à jour des plans de maîtrise sanitaire.

Fort de cette expérience, le GDS souhaite proposer ses services aux autres producteurs fermiers qu'ils soient producteurs d'œufs ou de produits transformés à base de viande.

Une commission regroupant tous les producteurs fermiers à été constituée pour travailler ensemble sur les exigences réglementaires mais également sur les assurances.

Une session de formation collective est également souhaitée.

***N'hésitez pas à remonter vos besoins, contactez-nous.***



## Faune sauvage

Dans le cadre du partenariat entre la fédération des chasseurs et du GDS, durant la campagne 2021/2022, les recherches ont porté sur le suivi du SDRP et de la maladie d'Aujeszky sur les sangliers.

Aucun cas de SDRP n'a été mis en évidence, mais 26% des prélèvements se sont révélés positifs à l'aujeszky, même si on ne peut pas dater l'infection, d'où la nécessité de maintenir les règles de biosécurité dans les élevages porcins, notamment ceux en plein-air !

Pour la campagne 2022/2023, les recherches porteront sur 50 sangliers exclusivement au travers de la recherche de l'aujeszky, sur 2 massifs de chasse répartis dans le sud du département et sur la BVD sur 50 cervidés dans le nord du département.



## Besnoïtiose

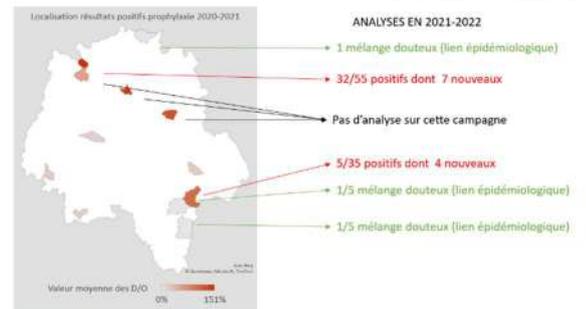
Pour rappel, la besnoïtiose est une maladie vectorielle parasitaire émergente, transmise de bovin à bovin par des piqûres d'insectes.

Cette maladie présente sur la région (présence de foyers dans les départements 45 / 36 / 37) a été recherchée sur la campagne 2021-2022 sur les contrôles à l'introduction de tout le département.

**A l'introduction**, 3 594 bovins ont été testés vis-à-vis de la besnoïtiose (pour 212 cheptels), dont 26 bovins positifs, soit 0,07 % des animaux dépistés.

Pas d'analyse en prophylaxie pour la campagne 2021/2022.

Bilan de l'évolution des foyers entre 2020/2021 et 2021/2022 :



## Wohlfahrtia Magnifica

La mouche Wohlfahrtia magnifica est l'agent responsable de la maladie due aux larves carnassières.

La taille des asticots est plus grosse que ceux observés dans notre région.

Elle est facilement reconnaissable, d'une longueur dépassant 1 cm et d'environ 2 mm de diamètre, et recouverte d'un petit duvet.

Des indemnités du FMGDS sont possibles pour les éleveurs réalisant des traitements insecticides lorsqu'ils sont foyers ou dans une zone de 30km autour des foyers recensés.

Il n'y a pas de foyer dans le département mais certaines communes sont dans la zone autour des foyers de l'Indre.

Tous les ans, 1 seul éleveur ovin monte le dossier d'indemnisation.

Les éleveurs éligibles au FMGDS doivent être adhérents au GDS et à jour de leurs cotisations GDS et FMGDS.



Source : GDS France



## BIEN ETRE ANIMAL

### SE FORMER AU BIEN-ÊTRE ANIMAL DEVIENT OBLIGATOIRE DANS LES ÉLEVAGES DE VOLAILLES ET DE PORCS

Tous les élevages français de porcs et de volailles doivent compter un référent "bien-être animal" tenu de suivre une formation attestant de l'acquisition de connaissances en la matière, selon un arrêté publié mercredi 29 Décembre 2021 au Journal officiel.

Depuis le 1er janvier 2022, tous les élevages d'animaux domestiques (animaux de rente, de compagnie, équidés) et d'animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité doivent désigner un référent en charge du bien-être animal.

Selon l'arrêté, "le référent bien-être animal peut être le responsable d'élevage lui-même ou une personne qu'il désigne au sein de son personnel".

Dans le cas des élevages de porcs et de volailles, ce référent doit suivre une formation spécifique.

Les référents désignés au sein des élevages de porcs ou de volailles avaient six mois à compter du 1er janvier 2022 pour entamer le parcours de formation, et disposent de 18 mois pour l'achever, selon lequel « certaines formations suivies antérieurement pourront être reconnues au titre du parcours de formation ».

La formation se constitue d'un module en présentiel de 7 heures et d'un module de 2 heures en distanciel.

La formation biosécurité ne peut être prise comme équivalence.

Dans les autres filières (bovines, ovines...) non couvertes à ce jour par l'obligation, une formation au bien-être animal pourra être suivie de manière volontaire par les référents.

Le GDS 37 a proposé une session de formation sur le bien être animal en porc. En region, il a été proposé une session bien être animal en volaille.



Formation  
**BIEN-ÊTRE  
ANIMAL**  
par vivea & CAPSAT

## INFLUENZA AVIAIRE

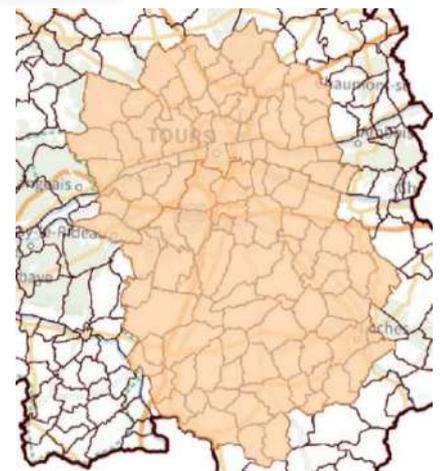
### Dans notre département

Plusieurs cas d'infection Influenza Aviaire ont été confirmés sur le département depuis 2022. Très peu en élevages, plusieurs en basses cours et dans la faune sauvage.

Des partenariats ont été trouvés pour la désinfection avec les collègues de FARAGO 18.

A la mi-mars 2023, plusieurs mouettes ont été déclarées positives à l'influenza aviaire hautement pathogène sur les communes du Louroux, de Tours, de Château-la-Vallière et de Saint-Nicolas de Bourgueil.

En conséquence, des zones de contrôle temporaire ont été mises en place sur un rayon de 20 kilomètres autour de chaque cas confirmé. Une surveillance renforcée est mise en œuvre dans ces zones.



A ce jour, 106 communes du département sont concernées. Afin de limiter la circulation du virus dans le département mais également au sein du territoire national, nous vous demandons de respecter les règles ci-dessous

- CONFINER vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- APPLIQUER l'ensemble des mesures de biosécurité ;
- Exercer une SURVEILLANCE quotidienne de vos animaux.





## Des dossiers régionaux autour de GDS Centre

### Section apicole régionale



La section apicole régionale est constituée de représentants des GDS apicoles départementaux ainsi que de l'ADAPIC.

Une cotisation spécifique payée par les apiculteurs de la région permet un fonctionnement autonome vis-à-vis des autres espèces.

La journée régionale apicole réalisée le 26 novembre 2022 présentait des méthodes de gestion varroa adaptées à l'apiculture biologique.

Cette année, en plus des communications et de l'animation du réseau des Techniciens Sanitaires Apicoles (T.S.A), la section a financé des analyses pour rechercher le virus de la paralysie chronique (CBPV) et tester la résistance aux médicaments.

### Section aquacole régionale au sein de GDS Centre

Les élus professionnels comme négociants en région continuent de faire évoluer la section aquacole régionale depuis sa création en 2018.



Source GDS Centre

Depuis la création en juin 2018, la section aquacole a bien évolué.

### Tous engagés dans la qualification du poisson vivant

Depuis 2 ans, la région Centre-Val de Loire (CVL) est pleinement entrée dans le Plan National d'Eradication et de Surveillance (PNES). Après des dépistages et qualifications volontaires en Nécrose Hématopoïétique Infectieuse (NHI) et Septicémie Hémorragique Virale (SHV), les élus ont obtenu des partenaires de l'élevage (en CROPSAV puis CNOPSAV juin 2020) de rendre obligatoire la démarche pour tous :

- Le dépistage NHI/SHV obligatoire pour tous les vendeurs de poissons vivants de la région CVL (depuis le 01/10/2020),
- La restriction d'introductions, partout sur le territoire de la région, à des poissons de statut favorable (venant de piscicultures indemnes ou ayant un résultat satisfaisant dans les 12 derniers mois) (depuis le 01/01/2020).

Ces deux obligations sont valables :

- pour le poisson élevé en étangs comme en bassins,
- pour tous les acteurs, que vous soyez négociant, producteur professionnel, pisciculteur patrimonial, collectivité, société de pêche ou même particulier pour votre réempoissonnement.

Comment faire concrètement pour vous en assurer ?

C'est à l'acheteur de demander des garanties : demandez à votre fournisseur sa qualification annuelle NHI/SHV ou à défaut, lui demander un résultat satisfaisant de moins de 12 mois.

### Le choix d'un suivi technique spécialisé et d'une mutualisation pour la filière

Afin de permettre à chacun d'atteindre ces objectifs, la section organise collectivement et de façon optimisée les visites obligatoires par un vétérinaire spécialisé aquacole et les analyses réglementaires obligatoires. Le technicien régional aide aussi au montage des dossiers obligatoires pour vendre du poisson (Agrément Zoo Sanitaire, AZS) et aux dossiers de qualification indemnes de Septicémie Hémorragique Virale et Nécrose Hématopoïétique Infectieuse. Ces actions sont financées par les cotisations, mutualisant ainsi les frais, et accompagnées par des aides du Conseil régional.



Ces contraintes – dossiers comme analyses et visites vétérinaires – sont portées en région par les professionnels et les négociants pour toute la filière. Il est donc important que chaque acteur en bénéficiant y contribue financièrement (cotisations prélevées en direct ou par vos négociants).

### **Une surveillance et prévention généralisée sur les dangers sanitaires piscicoles.**

Au-delà de cette organisation pour qualifier la région vis-à-vis de la NHI et SHV, la section aquacole a pour missions : la prévention, la surveillance et la maîtrise des dangers sanitaires aquacoles.

Pour cela, les élus proposent aux adhérents des dépistages pris en charge sur la maladie du sommeil de la carpe (Carpe Edema Virus - CEV) et l'herpès du koi (KHV) qui touchent les carpes.

En plus de ces dépistages organisés, le technicien se tient à disposition pour toute mortalité ou symptômes qui seraient à creuser. C'est comme cela que l'arrivée d'un nouveau parasite a alerté les équipes : au vu de sa transmission possible aux Hommes, les échanges sont remontés à la DGAL et aux interprofessions aquacoles nationales pour savoir comment communiquer sur sa présence et son impact. Les professionnels ont été informés rapidement et peuvent ainsi retirer les poissons qui seraient impactés.

Des formations techniques sont aussi organisées tous les ans selon les besoins exprimés par les pisciculteurs.

Des formations techniques sont aussi organisées tous les ans selon les besoins exprimés par les pisciculteurs.



## Comment faire ?

1



- ✓ Les fûts de 50L, 30L ou 3L sont à retirer dans les cabinets vétérinaires engagés ou auprès du GDS 37.
- ✓ Le GDS 37 reçoit l'information du retrait de votre fût via le vétérinaire et vous adresse la facture avec le rappel des dates de collectes

2

- ✓ Entreposez votre fût dans un lieu pratique et sûr, protégé des intempéries, hors de portées des enfants et du bétail, à l'abri de la chaleur, des insectes et des rongeurs
- ✓ Déposez dans votre fût vos déchets vétérinaires :
  - Piquants – coupants (aiguilles, lames...)
  - Seringues diverses
  - Flacons entamés et périmés

**IMPORTANT :** Verrouillez le fût seulement quand il est plein. Pour les fûts de plus de 30 L ne pas compacter vos déchets, poids maxi autorisé pour le transport 15 Kg par fût

### Bilan 2021/2022 :

- ✓ 155 fûts ont été vendus et distribués par les vétérinaires partenaires et le GDS
- ✓ 202 fûts ont été collectés et détruits par Comptoir d'Hygiène Hospitalière (CHH)

3

Apportez le fût fermé et scellé chez votre vétérinaire, uniquement les jours de collectes. Le fût doit être propre extérieurement.

Un justificatif de prise en charge de dépôt vous sera remis, vous devez le classer dans votre registre d'élevage.



4

Lors du dépôt, vous pourrez retirer un nouveau fût pour remplacer l'ancien

**GDS 37**  
TEL : 02 47 48 37 58  
MAIL : [gds37@reseaugds.com](mailto:gds37@reseaugds.com)





e carréfarago.com

L'activité hygiène, réalisée par l'équipe de Farago Touraine, la marque du Groupement de Défense Sanitaire

Les prestations réalisées cette année sont :

- ✓ 299 contrats de dératisation qui sont réalisés à 78 % sur le département et 75 % se font dans le secteur agricole. Le reste concerne les secteurs de l'agro-alimentaire, organismes publics, entreprises privées.
- ✓ 10 073 € de ventes de matériels.

Si très peu d'analyses d'eau (4) ont été réalisées en 2022, des tournées ont été mises en place pour 2023. Les prochaines dates sont en mai (voir lien ci-dessous).

L'objectif de cette année et de développer nos prestations et nos ventes de matériels en Indre et Loire pour devenir un acteur référent de ce secteur.

Le souhait de développer l'activité sur le 41 et le 45 reste à l'étude.

La vente de matériels se fait en directe via farago Touraine, nous avons différents partenaires / fournisseurs comme Patura, Kerbl, Ukal, Armosa. Vous avez aussi la possibilité de passer via le site du Carré farago (<https://www.lecarréfarago.com/>)

Lien pour les tournées d'analyses d'eau :

[https://docs.google.com/forms/d/18lbiKNJV69oAYJuAi3wjNGM-pQX\\_y9AcGWIWV-xrX-g/edit](https://docs.google.com/forms/d/18lbiKNJV69oAYJuAi3wjNGM-pQX_y9AcGWIWV-xrX-g/edit)

## Vente de matériel d'élevage en ligne

Le GDS 37 a intégré une démarche régionale, le GIE [lecarréfarago.com](https://www.lecarréfarago.com), pour compléter ses activités et vous faire bénéficier, via son site internet, de la vente en ligne de matériel d'élevages : hygiène, approvisionnement et traitement de l'eau, bâtiment et environnement, suppléments nutritionnels, contention, soins aux animaux, bien-être et santé animale, parage et équipement de protection.

Ce rapprochement s'opère dans un souci d'apporter toujours plus de proximité aux éleveurs du département.

Vous pouvez commander tous les produits du site directement via internet ou en passant commande auprès de FARAGO TOURAINE.

Cette action se fait également en partenariat avec Touraine Conseil Elevage. N'hésitez pas à demander des catalogues auprès des conseillers. Pour les éleveurs adhérents au GDS et ayant commandé auprès de Farago en 2020-2021, une ristourne de 3 % a été faite sur leur cotisation.



## La filiale A.B.C.

Le GDS 37 a gardé des parts dans Elevage Environnement dont le capital s'est ouvert aux chambres 37 et 28.

La gérance est assurée par Alain Rézeau, membre de la Chambre d'Agriculture 37.

La zone concerne désormais le 28 et le 41 ainsi que les zones limitrophes, et les services sont proposés sous la marque unique « ABC ».



## Chiffres clefs en 2021/2022 :

### Activité bâtiment / environnement

- ✓ 1 agrément sanitaire méthanisation
- ✓ 68 permis de construire
- ✓ 62 dossiers PCAE et dexel
- ✓ 10 dossiers installation classée, autorisation et enregistrement ICPE
- ✓ 9 plans d'épandage ou de fumure
- ✓ 23 conseils bâtiment et projet

## Le GDS 37 et Farago sur les réseaux sociaux

Dorénavant, suivez nos actualités sur Facebook, LinkedIn et le site de GDS CENTRE  
Photographiez-moi !



L'équipe du GDS vous souhaite la bienvenue sur nos réseaux sociaux



## LE RESEAU DES GDS

### Notre réseau



### Le réseau des GDS : un maillage local, régional et national

Au plus proche du terrain, les GDS sont organisés autour d'un maillage local, départemental, régional et national. Ils sont présents dans chaque département et région (Outre-Mer compris), la fédération nationale, GDS France, est basée à Paris. Son prochain congrès se tiendra à Tours en avril 2023.

 **Organisation sanitaire nationale**

**LE RÉSEAU DES GDS**

**L'ACTION SANITAIRE ENSEMBLE**

**LE RÉSEAU DES GDS**

 17 186 017 bovins		1 028 administrateurs
 564 738 porcs		86 GDS
16 878 465 équivalents bovins		12 bureaux
 900 513 caprins		6 conseils d'administration
 4 485 642 ovins		43 commissions et groupes de travail
 500 000 coliformes piscicoles		1 142 salariés



 **GDS France**

- Représente les GDS auprès des Institutions nationales et européennes
- Facilite et coordonne les actions des GDS
- Centre permanent de liaison des GDS

Source GDS France

### GDS France porte la voix nationale

GDS France, fédère l'ensemble des GDS et FRGDS et constitue ainsi un véritable réseau des Groupements de Défense Sanitaire. GDS France porte leur voix auprès des décideurs politiques, des administrations nationales, des professionnels et du citoyen. Son action s'articule autour de 4 pôles :

**La représentation et la défense des éleveurs** pour promouvoir l'excellence de l'acquis sanitaire de l'élevage français avec des troupeaux efficaces et une qualité sanitaire irréprochable favorisant l'accès aux marchés nationaux et internationaux.

L'apport de services et d'appui à ses membres en matière d'expertise sanitaire, de management de la qualité, de support informatique et d'appui logistique.

La mutualisation de moyens communs tels que la recherche sanitaire, la référence analytique, la plateforme informatique sanitaire et la communication.

La gestion du Fonds de Mutualisation des GDS et de la section ruminant du Fonds national agricole de mutualisation du risque sanitaire et environnemental (FMSE) qui interviennent en appui des éleveurs confrontés à des épisodes sanitaires graves.

### La FRGDS (GDS Centre) coordonne les actions régionales

Les GDS se sont structurés régionalement en Fédération Régionale des GDS (FRGDS).

Initialement centres d'échanges et de coordination des actions des GDS, les FRGDS ont conforté leurs actions :

- ✓ En devenant **Organisme à Vocation Sanitaire (OVS)** et reconnu par les pouvoirs publics. En effet, en tant qu'OVS les FRGDS sont **délégués de l'État** pour les missions de surveillance (prophylaxie) des dangers sanitaires réglementés pour les ruminants, les poissons et les porcs,
- ✓ En assurant une **mise en commun de moyens d'action des GDS** ou de fonctions support.



Toute l'info sanitaire au quotidien sur le site GDS Centre

[www.gdscentre.fr](http://www.gdscentre.fr)



The screenshot shows the homepage of the GDS Centre website. At the top, there is a navigation menu with categories: BOVINS, OVINS, CAPRINS, PORCINS, ABEILLES, FAUNE SAUVAGE, AUTRES ESPECES, and HYGIENE ALIMENTAIRE. Below the menu is a large image of sheep. A search bar is located on the left side. The main content area features a section for 'INDRE-ET-LOIRE - 37' with a map of the region and a 'Qui sommes nous ?' section. To the right, there are vertical banners for 'INFLUENZA AVIAIRE' and 'PLAN DE RELANCE'. The 'Qui sommes nous ?' section includes a list of services and a list of competencies.

**Navigation:** BOVINS ▾ OVINS ▾ CAPRINS ▾ PORCINS ▾ ABEILLES ▾ FAUNE SAUVAGE ▾ AUTRES ESPECES ▾ HYGIENE ALIMENTAIRE ▾

**Search:** Recherche...

**Accueil** ▸ GDS 37

**INDRE-ET-LOIRE - 37**

**Qui sommes nous ?**

Le Groupement de Défense Sanitaire d'Indre-et-Loire est une coopérative de services regroupant près de **1200 adhérents**.  
Le GDS s'organise en **6 sections** (bovins, caprins, ovins, porcins, volailles, abeilles) et intervient sur 4 axes :

- les aides aux prophylaxies
- les actions sanitaires collectives
- les conseils sanitaires en élevage
- la caisse de solidarité

**Domaine(s) de compétence(s)**

Regroupement de professionnels  
Encadrement technique  
Vente de matériel  
Produits hygiène  
Désinsectisation  
Dératisation

Pour en savoir plus n'hésitez pas à vous renseigner sur :

[Nos actualités](#)  
[Nos aides](#)

Consultez également l'ensemble de nos actions dans le menu déroulant **Nos actions locales**.

Pour toute information complémentaire, [Nous contacter](#).

Vous retrouverez également l'ensemble de ces pages dans le menu de navigation, au-dessus de cet article.

**INFLUENZA AVIAIRE**

**PLAN DE RELANCE**

**Actualités**









# GDS

Indre et Loire

**L'action sanitaire ensemble**

38 rue A. Fresnel - B.P. 50139 –  
37171 CHAMBRAY-LES-TOURS CEDEX  
TEL : 02.47.48.37.58  
E-mail : [gds37@reseaugds.com](mailto:gds37@reseaugds.com)  
Site internet : [www.gdscentre.fr](http://www.gdscentre.fr) onglet 37

